



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE  
SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

**PIECES A FOURNIR POUR LES DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE DE MINEUR  
(Moins de 18 ans)**

-

**PREMIERE DEMANDE**

Formulaire de demande de carte nationale d'identité :

- Formulaire papier : Le formulaire de demande de carte d'identité (cerfa n°12101\*02 ou 12100\*02) **vous est remis au guichet**. C'est un **formulaire cartonné qui ne peut pas être téléchargé**.  
Il doit être rempli à l'encre noire et en lettres majuscules.
- Formulaire sur Internet : Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne sur le site Internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33640>

L'enfant possède un passeport valide	L'enfant possède un passeport périmé	L'enfant n'a pas de passeport
<ul style="list-style-type: none"><li>• Passeport de l'enfant : original + photocopie</li><li>• Une photo d'identité <a href="#">conforme aux normes</a> (sur fond bleu)</li><li>• Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie</li><li>• <a href="#">Justificatif de domicile</a> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2018 sur 2017)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b><u>Passeport périmé depuis moins de 5 ans</u></b> : original et photocopie</li><li>• Une photo d'identité <a href="#">conforme aux normes</a> (sur fond bleu)</li><li>• Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une photo d'identité conforme aux normes (sur fond bleu)</li><li>• Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie</li><li>• <a href="#">Justificatif de domicile</a> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2018 sur 2017)</li><li>• <a href="#">Acte de naissance</a> (copie intégrale ou extrait avec filiation) de <b>moins de 3 mois</b> : original (sauf en cas de <a href="#">naissance à l'étranger</a> ou dans une ville dont <a href="#">l'état civil est dématérialisé</a> )</li></ul>

L'enfant possède un passeport valide	L'enfant possède un passeport périmé		• L'enfant n'a pas de passeport
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Justificatif de domicile</a> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2018 sur 2017)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Justificatif de domicile</a> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2018 sur 2017)</li> <li>• <a href="#">Acte de naissance</a> (copie intégrale ou extrait avec filiation) de <b>moins de 3 mois</b> : original (sauf en cas de <a href="#">naissance à l'étranger</a> ou dans une ville dont <a href="#">l'état civil est dématérialisé</a>) + <a href="#">Justificatif de nationalité française</a> si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• + <a href="#">Justificatif de nationalité française</a> si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie</li> </ul>

## Tres important :

- **Pour le justificatif de domicile :**

- Si les parents sont ensemble : justificatif de domicile de l'un des parents
- Si les parents sont séparés : justificatif de domicile du parent chez qui l'enfant a sa résidence + justificatif de domicile de l'un des parents.
- **En cas d'attestation d'hébergement :**  
Pièce d'identité de la personne qui vous héberge (photocopie uniquement)  
Lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de 3 mois (original)  
Justificatif de domicile récent (moins d'un an) au nom de l'hébergeant (original + photocopie)

- **Pour l'emploi d'un nom d'usage :**

- Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux\(se\)](#) (acte de mariage ou jugement de divorce ou autorisation de votre ex-époux en cas de divorce ou acte de décès en cas de veuvage) ou [nom de l'autre parent](#) (acte de naissance avec le nom des deux parents + autorisation de l'autre parent accompagné de sa pièce d'identité)

- **Pour les timbres fiscaux :**

- Achat des timbres par Internet : <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- Les timbres fiscaux ne coûtent que leur valeur faciale et ne peuvent être vendus par des personnes non agréées par l'administration fiscale.

- **Pour les photos et documents nécessaires à la constitution de votre demande :**

- La photo doit être nette, sans pliure, ni trace. La photo doit mesurer 35 millimètres de large sur 45 millimètres de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 millimètres (soit 70 à 80% du cliché), du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure)
- Les documents remis ne doivent ni être froissés, ni déchirés.
- Tous les actes en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction par un traducteur assermenté : [https://www.courdecassation.fr/informations\\_services\\_6/experts\\_judiciaires\\_8700.html](https://www.courdecassation.fr/informations_services_6/experts_judiciaires_8700.html) certifié par l'autorité du pays d'origine (apostille)

- **Pour la prise d'empreintes :**

- A partir de 12 ans : Présence obligatoire de l'enfant au dépôt et retrait de la carte nationale d'identité
- En dessous de 12 ans : Présence obligatoire de l'enfant au dépôt, facultative au retrait de la carte nationale d'identité

- **Pour toutes demandes de renseignements :**

- Se rapprocher des services de l'état-civil des mairies de GRAND-SANTI, PAPAICHTON et MARIPASOU

**Attention : l'administration se réserve la possibilité de demander toute pièce complémentaire nécessaire à l'examen du dossier.**

- La demande de passeport est une démarche personnelle. En conséquence, les demandes via une tierce personne ne sont pas recevables.
- Le jour du rendez-vous, vous devez vous munir impérativement de tous les originaux et des photocopies des pièces demandées ainsi que deux photos d'identité
- Si vous effectuez une demande de renouvellement de passeport biométrique ou électronique pour votre enfant mineur, il doit obligatoirement être présent au moment du dépôt et au retrait du passeport.
- Si vous ne parlez pas français, vous devez être accompagné le jour du rendez-vous d'un interprète.
- Les dossiers incomplets ne pourront être enregistrés

PREFET DE LA REGION GUYANE  
SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

**PIECES A FOURNIR POUR LE RENOUELEMENT D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE DE  
MINEUR (Moins de 18 ans)**

-  
**RENOUELEMENT**

- Formulaire papier : Le formulaire de demande de carte d'identité (cerfa n°12101\*02 ou 12100\*02) **vous est remis au guichet**. C'est un **formulaire cartonné qui ne peut pas être téléchargé**. Il doit être rempli à l'encre noire et en lettres majuscules.
- Formulaire sur Internet : Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne sur le site Internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33640>

La carte nationale d'identité de l'enfant est valide	La carte nationale d'identité de l'enfant est périmée	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancienne carte nationale d'identité : original + photocopie</li> <li>• Une photo d'identité <u>conforme aux normes</u> (sur fond bleu)</li> <li>• Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie</li> <li>• <u>Justificatif de domicile</u> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2018 sur 2017)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Pour une carte nationale d'identité expirée depuis moins de 5 ans</u></b> : ancienne carte nationale d'identité (original + photocopie)</li> <li>• Une photo d'identité <u>conforme aux normes</u> (sur fond bleu)</li> <li>• Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie</li> <li>• <u>Justificatif de domicile</u> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2018 sur 2017)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Pour une carte nationale d'identité expirée depuis plus de 5 ans</u></b> : ancienne carte nationale d'identité (original + photocopie)</li> <li>• <b>Premier cas : l'enfant a un passeport en cours de validité</b></li> <li>• Une photo d'identité <u>conforme aux normes</u> (sur fond bleu)</li> <li>• Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie</li> <li>• <u>Justificatif de domicile</u> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété,</li> </ul>

La carte nationale d'identité de l'enfant est valide	La carte nationale d'identité de l'enfant est périmée	
		<p>quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2018 sur 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passeport <u>sécurisé (biométrique ou électronique)</u> valide ou périmé depuis moins de 5 ans : original + photocopie</li> </ul> <p>OU si le passeport est plus ancien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Acte de naissance</u> (copie intégrale ou extrait avec filiation) de <b>moins de 3 mois</b> : original (sauf en cas de <u>naissance à l'étranger</u> ou dans une ville dont <u>l'état civil est dématérialisé</u>) + <u>Justificatif de nationalité française</u> si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie</li> <li>• <b>Deuxième cas : l'enfant n'a pas de passeport</b></li> <li>• Une photo d'identité <u>conforme aux normes</u></li> <li>• Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie</li> <li>• <u>Justificatif de domicile</u> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété,</li> </ul>

La carte nationale d'identité de l'enfant est valide	La carte nationale d'identité de l'enfant est périmée	
		<p>quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2018 sur 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Acte de naissance</u> (copie intégrale ou extrait avec filiation) de <b>moins de 3 mois</b> : original (sauf en cas de <u>naissance à l'étranger</u> ou dans une ville dont <u>l'état civil est dématérialisé</u>) + <u>Justificatif de nationalité française</u> si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie</li> </ul>

**Tres important :**

- **Pour le justificatif de domicile :**

- Si les parents sont ensemble : justificatif de domicile de l'un des parents
- Si les parents sont séparés : justificatif de domicile du parent chez qui l'enfant a sa résidence + justificatif de domicile de l'un des parents.
- **En cas d'attestation d'hébergement :**  
Pièce d'identité de la personne qui vous héberge (photocopie uniquement)  
Lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de 3 mois (original)  
Justificatif de domicile récent (moins d'un an) au nom de l'hébergeant (original + photocopie)

- **Pour les timbres fiscaux :**

- Achat des timbres par Internet : <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- Les timbres fiscaux ne coûtent que leur valeur faciale et ne peuvent être vendus par des personnes non agréées par l'administration fiscale.

- **Pour l'emploi d'un nom d'usage :**

- Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : nom de

[l'époux\(se\)](#) (acte de mariage ou jugement de divorce ou autorisation de votre ex-époux en cas de divorce ou acte de décès en cas de veuvage) ou [nom de l'autre parent](#) (acte de naissance avec le nom des deux parents + autorisation de l'autre parent accompagné de sa pièce d'identité)

- **Pour les photos et documents nécessaires à la constitution de votre demande :**
  - La photo doit être nette, sans pliure, ni trace. La photo doit mesurer 35 millimètres de large sur 45 millimètres de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 millimètres (soit 70 à 80% du cliché), du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure)
  - Les documents remis ne doivent ni être froissés, ni déchirés.
  - Tous les actes en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction par un traducteur assermenté : [https://www.courdecassation.fr/informations\\_services\\_6/experts\\_judiciaires\\_8700.html](https://www.courdecassation.fr/informations_services_6/experts_judiciaires_8700.html) et certifié par l'autorité du pays d'origine (apostille)
- **Pour la prise d'empreintes :**
  - A partir de 12 ans : Présence obligatoire de l'enfant au dépôt et retrait de la carte nationale d'identité
  - En dessous de 12 ans : Présence obligatoire de l'enfant au dépôt, facultative au retrait de la carte nationale d'identité
- **Pour toutes demandes de renseignements :**
  - Se rapprocher des services de l'état-civil des mairies de GRAND-SANTI, PAPAICHTON et MARIPASOULA

**Attention : l'administration se réserve la possibilité de demander toute pièce complémentaire nécessaire à l'examen du dossier.**

- La demande de passeport est une démarche personnelle. En conséquence, les demandes via une tierce personne ne sont pas recevables.
- Le jour du rendez-vous, vous devez vous munir impérativement de tous les originaux et des photocopies des pièces demandées ainsi que deux photos d'identité
- Si vous effectuez une demande de renouvellement de passeport biométrique ou électronique pour votre enfant mineur, il doit obligatoirement être présent au moment du dépôt et au retrait du passeport.
- Si vous ne parlez pas français, vous devez être accompagné le jour du rendez-vous d'un interprète.
- Les dossiers incomplets ne pourront être enregistrés.



PREFET DE LA REGION GUYANE  
SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

**PIECES A FOURNIR POUR LES PERTES OU VOL DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE DE  
MINEUR**

*(Moins de 18 ans)*

**POUR UNE PERTE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE**

L'enfant a un passeport valide	L'enfant a un passeport périmé	L'enfant n'a pas de passepor
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passeport de l'enfant : original + photocopie</li> <li>• Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire <a href="#">cerfa n°14011*02</a> (certifié par la mairie)</li> <li>• <a href="#">Timbre fiscal</a> : 12,50 € (<a href="#">achat en ligne</a>)</li> <li>• Une photo d'identité <a href="#">conforme aux normes</a> (sur fond bleu)</li> <li>• Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie</li> <li>• <a href="#">Justificatif de domicile</a> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2018 sur 2017)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Passeport de l'enfant périmé depuis moins de 5 ans</u></b> : original + <a href="#">photocopie</a></li> <li>• Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire <a href="#">cerfa n°14011*02</a> (certifié par la mairie)</li> <li>• <a href="#">Timbre fiscal</a> : 12,50 € (<a href="#">achat en ligne</a>)</li> <li>• Une photo d'identité <a href="#">conforme aux normes</a> (sur fond bleu)</li> <li>• Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie</li> <li>• <a href="#">Justificatif de</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une photo d'identité <a href="#">conforme aux normes</a> (sur fond bleu)</li> <li>• Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie</li> <li>• <a href="#">Justificatif de domicile</a> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2018 sur 2017)</li> <li>• <a href="#">Acte de naissance</a> (copie intégrale ou extrait avec filiation) de <b>moins de 3 mois</b> : original (sauf en cas de <a href="#">naissance à l'étranger</a> ou dans une ville dont <a href="#">l'état civil est dématérialisé</a> ) + <a href="#">Justificatif de nationalité française</a> si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie</li> <li>• Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire <a href="#">cerfa n°14011*02</a></li> <li>• <a href="#">Timbre fiscal</a> : 12,50 € (<a href="#">achat en ligne</a>)</li> </ul>

L'enfant a un passeport valide	L'enfant a un passeport périmé	L'enfant n'a pas de passepor	
	<p><a href="#">domicile</a> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2018 sur 2017)</p>	<p>place ou en utilisant le formulaire <a href="#">cerfa n°14011*02</a> (certifié par la mairie)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Timbre fiscal</a> : 12,50 € (<a href="#">achat en ligne</a>)</li> <li>• <a href="#">Acte de naissance</a> (copie intégrale ou extrait avec filiation) de <b>moins de 3 mois</b> : original</li> </ul> <p>(sauf en cas de <a href="#">naissance à l'étranger</a> ou dans une ville dont <a href="#">l'état civil est dématérialisé</a> ) + <a href="#">Justificatif de nationalité française</a> si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie</p>	

**POUR UN VOL DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE**

L'enfant a un passeport valide	L'enfant a un passeport périmé		L'enfant n'a pas de passeport
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passeport de l'enfant : original + <a href="#">photocopie</a></li> <li>• Une photo d'identité <a href="#">conforme aux normes</a> (sur fond bleu)</li> <li>• Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie</li> <li>• <a href="#">Justificatif de domicile</a> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2018 sur 2017)</li> <li>• Déclaration de vol : original + photocopie</li> <li>• <a href="#">Timbre fiscal</a> : 12,50 € (<a href="#">achat en ligne</a>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passeport de l'enfant périmé depuis moins de 5 ans : original + <a href="#">photocopie</a></li> <li>• Une photo d'identité <a href="#">conforme aux normes</a> (sur fond bleu)</li> <li>• Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie</li> <li>• <a href="#">Justificatif de domicile</a> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2018 sur 2017)</li> <li>• Déclaration de vol : original + photocopie</li> <li>• <a href="#">Timbre fiscal</a> : 12,5 € (<a href="#">achat en ligne</a>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une photo d'identité <a href="#">conforme aux normes</a> (sur fond bleu)</li> <li>• Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie</li> <li>• <a href="#">Justificatif de domicile</a> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2018 sur 2017)</li> <li>• <a href="#">Acte de naissance</a> (copie intégrale ou extrait avec filiation) de <b>moins de 3 mois</b> : original (sauf en cas de <a href="#">naissance à l'étranger</a> ou dans une ville dont <a href="#">l'état civil est dématérialisé</a>) + <a href="#">Justificatif de nationalité française</a> si l'acte de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une photo d'identité <a href="#">conforme aux normes</a></li> <li>• Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie</li> <li>• <a href="#">Justificatif de domicile</a> de moins d'un an : original + photocopie (de préférence facture d'électricité, titre de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, assurance du domicile, avis d'imposition 2018 sur 2017)</li> <li>• <a href="#">Acte de naissance</a> (copie intégrale ou extrait avec filiation) de <b>moins de 3 mois</b> : original (sauf en cas de <a href="#">naissance à l'étranger</a> ou dans une ville dont <a href="#">l'état civil est dématérialisé</a>) + <a href="#">Justificatif de nationalité française</a> si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie</li> <li>• Déclaration de vol : original + photocopie</li> <li>• <a href="#">Timbre fiscal</a> : 12,50 € (<a href="#">achat en ligne</a>)</li> </ul>

		<p>naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration de vol : original + photocopie</li> <li>• <u>Timbre fiscal</u> : 12,5 € (<u>achat en ligne</u>)</li> </ul>	
--	--	---	--

**Tres important :**

- **Pour le justificatif de domicile :**

- Si les parents sont ensemble : justificatif de domicile de l'un des parents
- Si les parents sont séparés : justificatif de domicile du parent chez qui l'enfant a sa résidence + justificatif de domicile de l'un des parents.
- **En cas d'attestation d'hébergement :**  
Pièce d'identité de la personne qui vous héberge (photocopie uniquement)  
Lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de 3 mois (original)  
**Justificatif de domicile récent (moins d'un an) au nom de l'hébergeant (original + photocopie)**

- **Pour l'emploi d'un nom d'usage :**

- Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : nom de l'époux(se) (acte de mariage ou jugement de divorce ou autorisation de votre ex-époux en cas de divorce ou acte de décès en cas de veuvage) ou nom de l'autre parent (acte de naissance avec le nom des deux parents + autorisation de l'autre parent accompagné de sa pièce d'identité)

- **Pour les timbres fiscaux :**

- Achat des timbres par Internet : <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- Les timbres fiscaux ne coûtent que leur valeur faciale et ne peuvent être vendus par des personnes non agréées par l'administration fiscale.

- **Pour les photos et documents nécessaires à la constitution de votre demande :**

- La photo doit être nette, sans pliure, ni trace. La photo doit mesurer 35 millimètres de large sur 45 millimètres de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 millimètres (soit 70 à 80% du cliché), du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure)
- Les documents remis ne doivent ni être froissés, ni déchirés.
- Tous les actes en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction par un traducteur assermenté :  
[https://www.courdecassation.fr/informations\\_services\\_6/experts\\_judiciaires\\_8700.html](https://www.courdecassation.fr/informations_services_6/experts_judiciaires_8700.html) certifié par l'autorité du pays d'origine (apostille)
- **Pour la prise d'empreintes :**
  - A partir de 12 ans : Présence obligatoire de l'enfant au dépôt et retrait de la carte nationale d'identité
  - En dessous de 12 ans : Présence obligatoire de l'enfant au dépôt, facultative au retrait de la carte nationale d'identité
- **Pour toutes demandes de renseignements :**
  - Se rapprocher des services de l'état-civil des mairies de GRAND-SANTI, PAPAICHTON et MARIPASOULA

**Attention l'administration se réserve la possibilité de demander toute pièce complémentaire nécessaire à l'examen du dossier.**

- La demande de passeport est une démarche personnelle. En conséquence, les demandes via une tierce personne ne sont pas recevables.
- Le jour du rendez-vous, vous devez vous munir impérativement de tous les originaux et des photocopies des pièces demandées ainsi que deux photos d'identité
- Si vous effectuez une demande de renouvellement de passeport biométrique ou électronique pour votre enfant mineur, il doit obligatoirement être présent au moment du dépôt et au retrait du passeport.
- Si vous ne parlez pas français, vous devez être accompagné le jour du rendez-vous d'un interprète.
- Les dossiers incomplets ne pourront être enregistrés.